



Lorsqu'un simple alinéa sème la pagaille dans le code de la route

Par **40MA**, le **24/04/2011** à **21:41**

Bonjour à tous,

La récente loi LOPPSI 2 a modifié le code de la route, et plus spécifiquement l'article L.223-6 qui prévoit les modalités de récupération de points.

Seul problème, de nombreux autres articles du code de la route qui faisaient référence à cet article n'ont pas été eux modifiés. Du coup, certaines dispositions du code de la route deviennent tout simplement incompréhensibles pour le citoyen lambda !

On peut également s'interroger sur les éventuelles conséquences contentieuses de ce défaut d'actualisation.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus, vous êtes libres de [cliquer ici](#)

Bonne soirée

Par **Domil**, le **25/04/2011** à **01:27**

CE n'est pas la première fois. Des lois faites dans l'urgence, sans concertation, sans réflexion, sans travail de fond préalable